

Compte rendu du Comité de pilotage du site Natura 2000 « Vallée du Fangu » du 20 janvier 2016 à la tour génoise de Galéria.

1ere partie du COPIL : l'élection de la structure porteuse.

En accord avec la réglementation, le portage d'un site peut faire l'objet d'une nouvelle élection tous les trois ans .

Le PNRC assurait depuis 2010 le portage du site. A échéance de la convention triennale ((2013-2015) entre le syndicat mixte du Parc et l'Etat pour le financement du poste d'animateur sur ce site, la communauté de communes de Calvi-Balagne a souhaité prendre à partir de 2016 le portage de ce site.

Le vote entre les représentants des collectivités et de leurs groupements n'a pas permis , lde désigner la future structure porteuse.

Les élus qui composent le COPIL seront amenés à voter de nouveau dans les plus brefs délais.

2e partie du COPIL : compte rendu des activités réalisées sur l'année 2015 et bilan de l'animation pour la période 2013-2015.

– Les actions de communication.

- La création du sentier d'interprétation de Piriù : le SIVOM Ambiente di u Fangu se charge de la maîtrise d'ouvrage. C'est un dossier qui pourra prétendre à un financement FEADER.
- Rédaction et diffusion de la 2^e lettre Natura 2000 : 200 lettres ont été diffusées par publipostage et une diffusion par mail a aussi été effectuée.
- Des animations ont été effectuées auprès des scolaires et le site a participé aux journées à thème comme « la fête de la science » ou encore « la fête de la nature ».

– le volet scientifique.

Trois espèces ont fait l'objet d'un suivi particulier :

- l'Écrevisse de Louisiane : cette espèce envahissante fait l'objet d'un suivi depuis 2014. En 2015 , le nombre d'écrevisses de Louisiane a fortement baissé (-41%). Cela s'explique sans doute par les niveaux des cours d'eau qui ont été très bas pendant l'été.
- La griffe de sorcière. En 2015, l'animatrice a surveillé les repousses sur les zones d'arrachage. Il y a eu peu de repousses mais les actions d'arrachage doivent être poursuivies.
- Le gypaète barbu : une sortie sur le terrain a été organisée par le PNRC.

Stéphane Muracciole de l'ONF informe le COPIL qu'un programme INTERREG Maritimo sur les espèces invasives est en cours. Le CEN participe, quant à lui, à un projet sur la tortue de Floride et a pris contact avec l'animatrice afin de faire partie du programme sur l'écrevisse de Louisiane.

3^e partie du COPIL : perspectives et propositions d'actions pour l'année 2016.

- Actions en faveur de la qualité de l'eau et de la Truite macrostigma.

Un contrat de rivière a été signé en 2013. La création d'une réserve temporaire de pêche est une action reprise dans le cadre de ce contrat de rivière. Monsieur Stéphane Muracciole précise que dans le Rocce, l'action n'est pas prioritaire parce qu'une rive

appartient à des propriétaires privés. Une autre zone a été identifiée pour une potentielle réserve de pêche, mais elle est difficilement accessible (trois heures de marche) ce qui la protège de fait.

Stéphane Murracciole précise aussi que les populations de truites ont fait l'objet d'analyses génétiques sur 9 sites. Aucune autre analyse n'est prévue dans le périmètre du site.

La mise en place d'un parcours de pêche est abandonnée.

- Actions en faveur des habitats forestiers et de la faune sauvage.
 - Prévention des incendies.

Afin de gérer les flux touristiques, un écogarde sera embauché pour 3 mois. Il n'effectuera pas, comme l'année précédente, de suivi écrevisse. Pour l'année 2016, le poste de l'écogarde ne pourra pas être financé par du FEADER. Ce sont donc des crédits de l'État qui seront mobilisés.

Un collectif pour la sauvegarde du Fango a été créé. La décision a été prise de les inviter au prochain COPIL.

En ce qui concerne la convention DFCI, un défaut d'entretien des équipements (en non de l'ouvrage lui-même) est signalé. Sur la vallée du Fango, il s'agit d'une compétence de la communauté de communes. L'accès aux cuves est rendu difficile à certains endroits, par manque de débroussaillage.

Le démaquisage autours du parking et des bâtiments est à la charge du syndicat mixte du parc.

- Gestion de la forêt.

- L'extension de l'aire de Treccia a été abandonnée, car il s'agit d'une zone inondable. La création du sentier Treccia-Pino est finalement intégrée au sentier des mésanges qui part de l'aire de Treccia et qui arrive à la maison forestière. Le SIVOM a la maîtrise d'ouvrage. L'animatrice Natura 2000 participe au groupe de travail.

- En ce qui concerne la création du sentier de la Capronale, l'entreprise en charge de la maîtrise d'œuvre a été choisie et les travaux devraient démarrer d'ici le printemps 2016.

- Au sujet de la Réserve de biosphère intégrale (RBI) du Fango, la CTC a voté favorablement. La validation par le CNPN des 564 hectares de périmètre est en cours.

- Pour ce qui est du suivi du mouflon Corse, le Fango n'est pas retenu comme une zone d'actions prioritaires pour le suivi de cette espèce. L'opération d'amélioration de l'habitat du mouflon a été mise de côté pour l'instant suite à l'avis défavorable du comité scientifique du MAB, mais il est envisageable après une nouvelle consultation de relancer ces actions d'ouverture et de gestion de ces espaces en collaboration avec l'ONF via notamment des financements Natura 2000

- Pour ce qui est du suivi de l'avifaune, le couple de palombes qui nichait sur la zone n'a pas encore pu être repéré. Mais l'ONF précise que c'est un oiseau difficile à observer. Il est donc difficile de savoir s'il a disparu ou s'il a changé de nid.

- Actions du Delta du Fango et de la Cistude.

- La convention de gestion avec les agriculteurs pour le maintien des espaces ouverts prend fin cette année. Une nouvelle rédaction est attendue dans le courant du printemps 2016.

- Un protocole de suivi des espèces végétales envahissantes en concurrence avec

Armeria maritima est en cours de définition avec le conservatoire botanique. L'ONF souligne qu'il y a une gestion d'ensemble à mener en collaboration avec les propriétaires des terrains privés des alentours.

- Actions en faveur de l'information et de la communication autour du site.

Plusieurs actions de communication continueront à être menées. Il est prévu sur l'année : la diffusion d'une lettre Natura 2000, d'organisation d'une réunion publique. Un travail sera effectué pour gérer le flux de touristes. En ce qui concerne la pression de chasse, elle semble se faire sentir sur une partie ramassée du territoire et uniquement à certaine période. En revanche, les cartouches de plomb qui sont abandonnées sur place risquent de provoquer une pollution.

- Actions en faveur de l'agriculture respectueuse de l'environnement.

En ce qui concerne les MAEC, le PDRC a voté de nouvelles mesures dont l'application débutera au premier trimestre 2016. Chaque agriculteur qui veut bénéficier d'une MAEC doit, au préalable, faire un diagnostic environnemental de son exploitation. L'ODARC a informé l'ensemble des agriculteurs corses pour qu'ils se manifestent en cas d'intérêt pour les MAEC. Seule 8 unités d'élevage ont répondu au courrier. Un classement des exploitations a été effectué. Il reste à le faire valider par l'ODARC et la CTC.

- Éradication de l'Écrevisse de Louisiane.

En 2016, un stagiaire de Master 2 travaillera sur ce sujet pendant 6 mois. Il sera encadré par l'université de Poitiers. 2016 sera aussi la dernière des trois années du suivi des écrevisses. L'objectif du stage de M2 sera de déterminer des propositions de gestion. L'étudiant qui a été choisi a déjà travaillé sur le sujet.

- Charte Natura 2000 d'engagements de bonnes pratiques.

Cette charte permet d'exonérer d'évaluation d'incidence les activités qui peuvent avoir un impact sur le site, à condition qu'elles respectent la charte. Un groupe de travail va être créé pour l'écriture de cette charte.

Il est à souligner que deux autres chartes existent déjà : celle du MAB et celle pour « un tourisme vertueux » au niveau européen.

Relevé de décisions :

Convocation début mars des élus pour désignation de la structure porteuse du site Natura 2000

Reprise de l'animation du site au mois d'avril 2016 pour la mise en œuvre de l'ensemble des actions présentées et validées lors de ce copil